Ce que nous apprend l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée »

L'expérimentation Territoires zéro chômeurs longue durée (TZCLD) vise à garantir un emploi à durée indéterminée à des publics « très éloignés du marché du travail », autrement dit des personnes qui par exemple du fait de problèmes personnels ou de santé auraient des difficultés à entrer sur le marché du travail "classique".

Depuis sa création en 2016, TZCLD a permis d'offrir des CDI rémunérés au SMIC à environ 4 000 personnes accueillies au sein d'une petite centaine d' « entreprises à but d'emploi » (EBE). Ces structures sont créées par les territoires volontaires et financées par l'État. Point central, elles ont pour objectif de proposer des services utiles à la société mais non fournis par les entreprises traditionnelles car peu rentables.

L'expérimentation vient d'être prolongée jusqu'à fin 2026 par l'Assemblée, et le ministre du Travail affirme son intention de le pérenniser définitivement. Une myriade d'évaluations tant quantitatives que qualitatives, notamment par la Cour des comptes et sous la houlette d'un comité dédié, permet de dresser trois constats.

D'abord le coût immédiat du dispositif est effectivement élevé, de l'ordre de 25 000 euros par emploi créé, mais il est partiellement récupéré, parce que les bénéficiaires ne recourent plus à certaines prestations (chômage ou RSA par exemple) et que leurs emplois génèrent de nouvelles recettes (cotisations sociales et impôts). À partir d'un chiffrage réalisé par Eval-Lab, le comité d'évaluation estime que le coût net par emploi est en fait deux fois plus faible, entre 11 300 et 13 700 €.

Ensuite, comme nous le montrons dans une étude de l'Institut des Politiques Publiques, la valeur marchande des activités des EBE est proche de zéro. Leur valeur ajoutée est en moyenne négative au cours des trois premières années d'existence et ne devient que modestement positive à plus long terme, atteignant environ 1 300 € par bénéficiaire après sept ans d'activité. Ce constat n'est guère étonnant puisque l'objectif des EBE n'est pas la rentabilité mais de combler des besoins mal pourvus localement (recyclerie, transport de personnes âgées, etc.) sans faire concurrence au tissu productif existant. Les bénéfices pour la société de telles activités sont très difficiles à quantifier au moyen des indicateurs économiques classiques.

Enfin, et c'est peut-être le plus intéressant, les évaluations montrent que TZCLD s'adresse à un public particulier pour lequel les autres dispositifs d'insertion semblent moins adaptés : 79 % des salariés en EBE étaient sans emploi depuis au moins 12 mois à leur entrée dans la structure, contre 51 % dans l'insertion par l'activité économique. Le programme atteint bien son objectif central auprès de cette population défavorisée : la participation à l'expérimentation augmente de 74 points de pourcentage le taux d'emploi en moyenne sur les 24 premiers mois, démontrant que les participants sont bien en capacité de travailler et qu'en l'absence du programme, la majorité ne l'aurait pas fait. Enfin, malgré des fragilités importantes, leur satisfaction dans la vie apparaît supérieure à celle de personnes passées par d'autres dispositifs d'insertion, suggérant qu'accéder à un emploi leur est plutôt bénéfique.

Ces conclusions rappellent qu'un principe constitutionnel posé en 1946 — le droit d'obtenir un emploi — peut produire des effets bien réels lorsqu'il est effectivement appliqué.

Thomas Breda, Professeur à l'Ecole d'Economie de Paris, Directeur de recherche au CNRS et économiste à l'Institut des politiques publiques.
Audrey Rain, IPP